



## **DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – LOGEMENT (6.A)**

Ordonnance 2005-655 du 8 juin 2005, Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Arrêtés du 15 septembre 2006, Arrêté du 3 mai 2007

A INFORMATIONS GENERALES

N° de rapport : 52 CUTULIC DP

Valable jusqu'au : 05/04/2021

Type de bâtiment : Immeuble Collectif

Neture : 06/04/2011

Date du rapport : 06/04/2011

Date de visite : 06/04/2011

Diagnostiqueur : Labout Olivier

Nature : Signature :

Année de construction : <1948
Surface habitable : 31 m² Catégorie :

Adresse: 29 cours St Louis Appartement Bâtiment: 13090 AIX EN PROVENCE Etage:

Numéro de Lot : Escalier : Référence Cadastrale : NC Porte : Nombre de pièces :

Propriétaire : Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Monsieur CUTULIC Didier Nom :

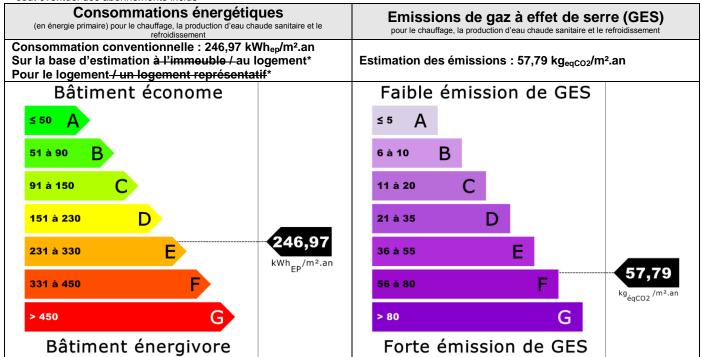
Nom: Monsieur CUTULIC Didier
Adresse: 29 Avenue Koening
13090 AIX EN PROVENCE

## **B** CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues par la méthode 3CL, version V15c, estimé à l'immeuble / au logement\*, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2006

	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh <sub>et</sub> )	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh <sub>ep</sub> )	Frais annuels d'énergie (TTC)
Chauffage	Gaz naturel 6168,55	6168,55	295,11 €
Eau chaude sanitaire	Gaz naturel 1487,66	1487,66	71,17€
Refroidissement			
Consommations d'énergie pour les usages recensés	7656,21	7656,21	552,54 € *

\*coût éventuel des abonnements inclus



rayer la mention inutile

Rapport N°: 52 CUTULIC DP 1/5





## C DESCRIPTIF DU LOT LOUÉ ET DE SES EQUIPEMENTS

## C.1 DESCRIPTIF DU LOGEMENT

TYPE(S) DE	MUR(S)				
Intitulé	Туре	Surface (m²)	Donne sur	Epaisseu r (cm)	Isolation
Mur 1	Pierre de taille moellons	21,4	Extérieur	50	Période d'isolation : Inconnue

TYPE(S) DE TOITURE(S)					
Intitulé	Туре	Surface (m²)	Donne sur	Isolation	
Plafond 1	Inconnu avec ou sans remplissage	32	Local chauffé	Période d'isolation : Inconnue	

TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS					
Intitulé	Туре	Surface (m²)	Donne sur	Isolation	
Plancher 1	Voutains brique ou moellons	32	Cave	Période d'isolation : Inconnue	

TYPE(S) DE MENUISERIE(S)					
Intitulé	Туре	Surface (m²)	Donne sur	Présence de volets	Remplissage en argon
Porte 1	Bois Opaque pleine	1,6	Circulation		
Fenêtre 1	Bois - Fenêtres avec du double vitrage 4/8/4	6,6	Extérieur	Oui	Non

C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE										
Type de système	Type d'énergie	Puissance	Rendement	Programmateur	Robinet thermostatique	Date de Fabrication	Surface chauffée	Réseau isolé	Insp. > 15 ans	Individuel / Collectif
Chaudière individuelle gaz condensation	Gaz naturel	24	62,93 %	Non	Non		31		Non	Individuel

## Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage

Radiateurs

Rapport N°: 52 CUTULIC DP





## C.3 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE CLIMATISATION

TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE						
Type de système	Type d'énergie	Puissance	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Individuel / Collectif
Chaudière individuelle gaz condensation et ECS accumulation	Gaz naturel	24	43,04%	Non		Individuel

## TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CLIMATISATION - AUCUN -

C.4 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES - AUCUN -					
Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment :	Néant				

## D NOTICE D'INFORMATION

#### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

#### **Consommation conventionnelle**

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

#### **Conditions standard**

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

## Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot

## Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

#### Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

# <u>Variations des conventions de calcul</u> <u>et des prix de l'énergie</u>

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

## Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.

Rapport N°: 52 CUTULIC DP





#### Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

#### Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

## Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### **Aération**

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

• Aérez périodiquement le logement.

#### Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

#### **Autres usages**

#### Eclairage:

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...); poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### Bureautique / audiovisuel :

 Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

## Électroménager (cuisson, réfrigération,...):

 Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Rapport N°: 52 CUTULIC DP





## **E** RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques travaux d'amélioration visant à réduire les consommations d'énergie du lot loué.

Mesures d'amélioration	Commentaires
Simulation 1	Isolation des canalisations d'ECS hors du volume chauffé par manchons isolants. Le prix est indiqué par mètre linéaire.  Il faut fermer les volets en hiver la nuit afin de limiter les déperditions de chaleur et en été la journée afin de limiter les apports solaires.  Remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres menuiseries bois en double-vitrage peu
	émissif.
	(Pour bénéficier du crédit d'impôt 2010, choisir un Uw < 1,6 m².K/W)

#### **Commentaires:**

Néant

#### Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : <a href="http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\_eie.asp">http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\_eie.asp</a>

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

## **F** CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet du Cabinet Etablissement du rapport :

Fait à SALON DE PROVENCE le 06/04/2011

Cabinet: AIX'PERTISIMMO

Nom du responsable : Labout Olivier

Nom du diagnostiqueur : Labout Olivier

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont

certifiées par : I-CERT

N° de certificat de qualification : **CPDI 1420** 

Date d'obtention : 25/06/2010

Désignation de la compagnie d'assurance : MMA

N° de police : **114-231-812** Date de validité : **31/12/2011** 

Rapport N°: 52 CUTULIC DP 5/5